

**LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE
EXEMPTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VERIFICATION DE
LA CONFORMITE AUX NORMES**

- 1- Une demande adressée à Monsieur le Directeur Général du Commerce Extérieur ;
- 2- Fiche de renseignement d'exemption du VOC (sur le site du Ministère) ;
- 3- Code Import/Export valide;
- 4- La liste des intrants concernés (Libellés, Codes SH, Valeur, etc.);
- 5- Les fiches techniques des produits finis;
- 6- Photocopie de la pièce d'identité du Gérant de la société ;

Pour toute information complémentaire et formulaire, prière visiter le site du ministère : ***www.commerce.gouv.ci***